

À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!



**PROPOSITIONS
DE RECOMMANDATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**



39^e congrès
5 au 9 mai 2025
Montréal

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Table des matières

À l’offensive contre la montée de la droite	4
À l’offensive pour protéger nos droits et notre qualité de vie	5
À l’offensive contre toutes les formes de discrimination	6
Organisé-es pour passer à l’offensive	10
Syndicalisation	12
Remboursement de l’autopartage	13
Proposition du Syndicat des Travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu - CSN	14
Proposition du Syndicat national des employé-es du CHU Ste-Justine	15
Proposition du Syndicat du Personnel enseignant du Collège Ahuntsic	16
Proposition du Syndicat des employé-es de l’événementiel – CSN	17
Proposition du Syndicat des employé-es du Cégep du Vieux Montréal	18
Syndicat des professeur-e-s du Cégep du Vieux Montréal	20
Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Montmorency	21

1. À l'offensive contre la montée de la droite

1.1 Que le CCMM-CSN mandate le comité environnement afin que celui-ci organise des journées de la transition juste, entre autres pour réfléchir à la décroissance et à la démocratisation de l'économie, en collaboration avec les comités des fronts de lutte, les syndicats affiliés, la CSN et ses alliés de la société civile.

1.2 Que le CCMM-CSN organise des activités d'éducation populaire destinées aux membres de ses syndicats affiliés et à la population en général, notamment afin de contrecarrer les discours de droite et d'extrême droite.

1.3 Que le CCMM-CSN organise un événement de réflexion et d'organisation où seraient invitées toutes les organisations syndicales, communautaires et citoyennes qui souhaitent réfléchir à l'organisation de l'offensive pour combattre le capitalisme et les injustices sociales qu'il génère et à la mise en place d'alternatives à celui-ci.

1.4 Que le CCMM-CSN mandate le comité de solidarité internationale à renforcer ses liens avec nos alliés locaux et internationaux, dans la perspective de mener la lutte contre la montée de la droite et de l'extrême droite politiques et économiques à l'échelle continentale.

2. À l’offensive pour protéger nos droits et notre qualité de vie

2.1 Que le CCMM–CSN, dans la foulée du mandat donné au comité Droit au travail lors du 38e congrès, travaille avec la CSN, ses alliés syndicaux et de la société civile, à contrecarrer la réforme Boulet ainsi que toute attaque aux droits des travailleuses et travailleurs et à faire adopter les mesures proposées dans le rapport du comité.

2.2 Que le CCMM–CSN revendique l’élargissement du droit de grève aux travailleuses et travailleurs non syndiqués ainsi que le droit de faire la grève sur des enjeux politiques.

2.3 Que le CCMM–CSN appuie la campagne « L’information, un bien public » de la FNCC et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

2.4 Que le CCMM–CSN amorce une réflexion sur les mesures à mettre en place pour mettre fin à notre dépendance collective aux GAFAM.

3. À l'offensive contre toutes les formes de discrimination

Considérant la Déclaration de principes du CCMM–CSN et ses positions historiques contre les discriminations ;

Considérant l'importance de tenir compte des difficultés, des réalités et des besoins spécifiques des travailleuses et travailleurs en situation d'handicap ;

Considérant que le capacitisme est un système de valeurs oppressif faisant de la personne dite « valide », sans handicap visible ou invisible, la norme sociale ;

Considérant l'importance que tous les membres se sentent inclus dans nos instances, nos revendications et nos actions ;

Considérant la transversalité et la complexité des enjeux liés aux personnes en situation de handicap visible ou invisible tel que la neurodiversité, moteur, physique, sensoriel, psychique ou cognitif ;

Considérant que le CCMM–CSN est un moteur historique des changements au sein du mouvement CSN ;

Il est proposé :

3.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN dénonce les effets capacitistes des politiques adoptées par les gouvernements, entre autres en lien avec l'austérité budgétaire, et réclame des gouvernements des actions concrètes ainsi que des budgets pour lutter contre le capacitisme.

3.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN mette en place un comité ad hoc formé, entre autres, de membres ayant vécu ou vivant ces enjeux ou qui sont concernés par la diversité capacitaire, afin de :développer une réflexion sur ses pratiques ;

- réviser ses statuts et règlements, sa déclaration de principes et ses politiques afin de les rendre accessibles, d’y intégrer explicitement les droits des personnes en situation de handicap, d’en retirer toutes les formulations capacitistes ;
- se doter d’une politique proactive d’inclusion des personnes de la diversité capacitaire ;
- développer une plateforme de revendications ;
- se mobiliser et poser des actions politiques contre le capacitisme ;

3.2.1 Que ce travail soit fait en collaboration avec des organismes de défense des droits de la personne et des centres de recherches sur le sujet ;

3.2.2 Qu’un suivi soit fait en assemblée générale durant la première moitié du mandat ;

3.3 Que le CCMM–CSN organise des activités de sensibilisation sur le capacitisme et l’accessibilité universelle ;

3.4 Que le CCMM–CSN invite la CSN, ses syndicats affiliés et les autres organisations syndicales à se mobiliser et agir pour contrer le capacitisme dans les milieux de travail et dans la société plus largement.

Considérant la résolution adoptée lors de l’Assemblée générale du CCMM–CSN le 6 avril 2022 ;

Considérant que le permis fermé en vertu duquel sont recrutés certaines travailleuses et certains travailleurs les rend vulnérables aux abus de toutes sortes, au point d’ouvrir à des « formes contemporaines d’esclavage », comme l’a souligné Tomoya Obokata, le rapporteur spécial de l’ONU dans ses conclusions publiées le 22 juillet dernier ;

Considérant que les nouvelles mesures annoncées par les gouvernements de Québec et Ottawa pour « dissuader » des employeurs de recourir aux travailleuses et travailleurs temporaires vont en premier lieu pénaliser celles et ceux qui en sont victimes et qui sont déjà présents sur le territoire ;

Considérant que les personnes migrantes sans papier ont, dans leur grande majorité, perdu leur statut migratoire en raison des politiques d’immigration et des failles du système d’immigration, qui favorisent d’abord le recours à des travailleurs et travailleuses temporaires munis de permis fermés;

Considérant l’exploitation des travailleuses et travailleurs immigrants par des agences de placement et des employeurs véreux ainsi que la précarité de leur situation;

Considérant la montée des discours anti-immigrants, qui font de ceux-ci des boucs émissaires pour tout ce qui ne va pas bien dans la société, de la crise du logement aux défaillances du système de santé;

Considérant que le CCMM–CSN et la CSN sont membres de la coalition de la Campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante, qui demande au gouvernement fédéral l’abolition du permis de travail « fermé », l’accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et la mise en œuvre d’un programme de régularisation complet et inclusif.

Il est proposé :

3.5 Que le CCMM–CSN poursuive sa collaboration avec les groupes alliés pour exiger l’abolition du permis de travail fermé pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

3.6 Que le CCMM–CSN continue à se mobiliser et invite l’ensemble de ses membres à s’impliquer dans la *Campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante*, ayant pour but la régularisation complète et inclusive des statuts des travailleuses et travailleurs étrangers présents sur le territoire québécois.

Considérant la déclaration de principe du CCMM–CSN;

Considérant les positions historiques du CCMM–CSN;

Considérant que l’État canadien a adopté des lois colonialistes qui sont encore en vigueur;

Considérant que nous reconnaissons les traumatismes intergénéra-

tionnels causés par les lois colonialistes des gouvernements fédéral et provinciaux;

Considérant les conclusions et les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation;

Considérant les conclusions et les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

Considérant le plan d'action de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL);

Considérant la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones;

Il est proposé :

3.7 Que le CCMM-CSN s'engage dans la lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme en collaboration avec ses syndicats affiliés et ses alliés internationaux;

3.8 Que le CCMM-CSN sensibilise ses syndicats affiliés aux discriminations générées par le colonialisme et le néo-colonialisme;

3.9 Que le CCMM-CSN organise des activités de sensibilisation aux réalités des autochtones en collaboration avec ses membres autochtones;

3.10 Que le CCMM-CSN évalue ses pratiques et s'engage dans un processus de décolonisation de celles-ci.

4. Organisé-es pour passer à l’offensive

4.1 Que le CCMM–CSN mette sur pied un comité aviseur dont le mandat sera de réfléchir à la manière dont est organisé son travail politique, notamment en ce qui a trait à la composition du conseil syndical, la représentation intrarégionale de ses syndicats affiliés, les fronts de lutte et leurs comités, le comité exécutif, le comité de mobilisation et le réseau de mobilisation, etc.

4.1.1 Que le comité aviseur soit formé de deux membres du comité exécutif, dont la présidence, d’un membre du conseil syndical, de deux délégué-es à l’assemblée générale du CCMM–CSN et de la coordination de l’équipe ;

4.1.2 Que le comité aviseur fasse rapport de ses travaux à l’assemblée générale au cours du mandat ;

4.1.3 Que le comité propose des modifications à la structure du conseil central et aux statuts et règlements du CCMM–CSN à temps pour le 40e congrès.

4.2 Que le CCMM–CSN se dote d’un poste budgétaire intitulé « Projets spéciaux » afin de financer des initiatives ponctuelles visant entre autres à faire avancer ses positions politiques auprès des syndicats affiliés et dans la société en général, notamment en libérant des militantes et militants pour y contribuer ;

4.2.1 Qu’un comité composé de deux membres du comité exécutif, dont la personne trésorière, d’un membre du conseil syndical, de deux personnes déléguées élues par l’assemblée générale et d’une ou d’un représentant des salarié-es de l’équipe de travail soit mis sur pied afin de réfléchir aux projets admissibles et aux critères d’octroi des fonds de ce poste budgétaire.

4.3 Que le CCMM–CSN développe des activités d’éducation populaire destinées aux syndicats affiliés et leurs membres, en collaboration avec nos allié-es de la CSN et du secteur communautaire, sur différents sujets en lien avec ses positions politiques et les

intérêts des membres de ses syndicats affiliés.

4.4 Que le CCMM-CSN organise de manière régulière durant le mandat des activités sociales, politiques, culturelles, artistiques et sportives afin de favoriser la cohésion entre ses syndicats affiliés, mettre en valeur les talents de leurs membres et favoriser la solidarité ainsi que la prise de conscience syndicale et politique de ceux-ci.

AUTRES PROPOSITIONS

5. Syndicalisation

Considérant les positions historiques du CCMM-CSN ;

Considérant la nécessité de poursuivre nos efforts de syndicalisation ;

Il est proposé :

De recevoir le rapport de la syndicalisation ;

5.1 Que le CCMM-CSN poursuive sa collaboration historique avec le service de syndicalisation.

6. Remboursement de l'autopartage

Considérant que le transport routier représente le tiers des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

Considérant que les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier ont augmenté de 37 % depuis 1990;

Considérant que le nombre de véhicules personnels a augmenté trois fois plus vite que la population au Québec durant la même période;

Considérant que chaque voiture personnelle demeure stationnée et inutilisée en moyenne 95 % du temps;

Considérant que la fabrication d'une voiture électrique représente près de 90 % de son empreinte carbone;

Considérant que « l'auto électrique engendre les mêmes problèmes de congestion routière, de perte d'espaces naturels à cause de l'étalement urbain et de la construction de routes, d'îlots de chaleur liés aux stationnements, de sédentarité de la population, de blessures et de décès sur la route »;

Considérant la nécessité, pour ces raisons, de diminuer le plus possible le nombre de véhicules personnels au Québec, électriques ou non;

Il est proposé :

6.1 Que le CCMM-CSN rembourse les frais d'utilisation de véhicules en autopartage (ex. Communauto) utilisés par ses élu-es et salarié-es dans le cadre de leurs fonctions, sur présentation de pièces justificatives et sans remboursement du kilométrage ou de l'adhésion au service;

6.2 Que le CCMM-CSN interpelle la CSN afin qu'elle en vienne à un accord avec Communauto pour que des véhicules en autopartage soient disponibles de manière permanente au 1601 De Lorimier afin que les élu-es et salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées puissent facilement les utiliser dans le cadre de leurs fonctions.

PROPOSITIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS

7. Proposition du Syndicat des Travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu - CSN

Considérant qu'à ce jour, il n'existe pas de registre des entreprises de recyclage de tout genre au sein du CCMM-CSN ;

Considérant que l'ensemble des organisations CSN participent aux rencontres de la coordination nationale en environnement de la CSN ;

Considérant que la coordination nationale en environnement n'a tenu que deux rencontres au moment d'écrire ces lignes ;

Considérant qu'à ce jour, un grand nombre de syndicats ne disposent pas de comité en environnement ;

Il est proposé

7.1 Que le CCMM-CSN exerce la pression nécessaire auprès de la CSN afin d'augmenter le nombre de rencontres de la coordination nationale en environnement à un minimum de quatre par année ;

7.2 Que le CCMM-CSN mette en place un registre des entreprises de recyclage à référer aux syndicats afin de leur permettre de mieux argumenter auprès des employeurs en matière de recyclage.

7.3 Que le CCMM-CSN organise des journées sur la transition juste de manière régionale

Recommandation du conseil syndical : Que la proposition soit soumise au congrès telle que modifiée.

8. Proposition du Syndicat national des employé-es du CHU Ste-Justine

Considérant le contexte sociopolitique actuel ;

Considérant les coupures dans les milieux de travail ;

Considérant le manque de ressources en santé mentale et le fait qu'étant donné les coupures dans la fonction publique il n'est pas possible d'entrevoir d'améliorations à court, moyen et long terme ;

Considérant que la santé mentale de nos membres s'effrite à vue d'œil ;

Considérant que nous, les personnes représentantes syndicales au niveau local, nous sommes devenues la première ligne lorsque nos membres sont en crise et qu'ainsi, nous sommes exposées à des drames humains sur une base hebdomadaire ;

Il est proposé

Que le Conseil central Montréal Métropolitain-CSN ajoute à son offre de formation, une formation récurrente sur la fatigue de compassion (trauma vicariant).

Recommandation du conseil syndical : Rejeter cette proposition et que le mandat soit réalisé dans le cadre de la recommandation 4.3

9. Proposition du Syndicat du Personnel enseignant du Collège Ahuntsic

Considérant les attaques sociales, sexistes, racistes, politiques et antisyndicales qui fusent de toutes parts et qui exigent de renforcer nos capacités d'organisation ;

Considérant le besoin de se doter d'outils d'éducation politique et populaire afin de former les membres ;

Considérant le besoin de se doter d'espaces de partage sur les expériences de luttes passées et présentes ;

Considérant que des camps de formation, tels que ceux offerts par Labor Notes, ont fait leurs preuves :

Il est proposé :

9.1 Que le CCMM-CSN se dote d'un comité ponctuel de Formations politiques et militantes ;

9.2 Que la visée de ce comité soit notamment d'organiser des camps de formation afin de fournir aux travailleuses et travailleurs des outils politiques pour s'organiser sur et hors de leur milieu de travail ;

9.3 Que ces camps de formation soient l'occasion d'inviter des militantes et militants de divers horizons pour partager leurs savoirs et leurs expériences ;

9.4 Que le comité travaille en étroite collaboration avec les comités des fronts de lutte et le conseil syndical pour assurer une concordance avec les mandats du CCMM-CSN ;

9.5 Que le comité soit composé d'une ou d'un élu-e du comité exécutif, d'une personne salariée et de trois délégué-es des syndicats affiliés, (et d'une personne du comité éducation)*, dûment élu-es en assemblée générale.(et d'une personne du comité éducation).

Recommandation du conseil syndical : Que cette proposition soit adoptée telle que modifiée.

**Cet élément a été ajouté à la suite de l'adoption de la proposition au dernier AG précédant le congrès. Aussi, il sera ramené pour adoption au cours du congrès de mai.*

10. Proposition du Syndicat des employé-es de l'événementiel – CSN

10.1 Que le CCMM–CSN élargisse son offre de formations en dehors de l'horaire typique du lundi au vendredi de 9 h à 17 h afin de permettre à plus de membres d'y accéder.

Recommandation du conseil syndical : Que cette proposition soit adoptée telle que proposée.

10.2 Que le CCMM–CSN offre des formations de communication et de relations publiques à ses membres afin de les outiller lorsque les luttes sont amenées à être publiques.

Recommandation du conseil syndical : Rejeter cette proposition et que le mandat soit réalisé dans le cadre de la recommandation 4.3

11. Proposition du Syndicat des employé-es du Cégep du Vieux Montréal

Considérant que le CCMM–CSN, la CSN et les syndicats affiliés ont une position historique en soutien aux populations opprimées;

Considérant que « l’expression « diversité capacitaire » désigne la diversité des personnes sourdes, handicapées et neurodivergentes » incluant les gens vivant avec des handicaps visibles et non visibles et les personnes vivant avec des enjeux de santé mentale ¹;

Considérant que le capacitisme est la discrimination vécue par les personnes de la diversité capacitaire ²;

Considérant que le capacitisme peut toucher tout le monde, ce qui lui donne un caractère transversal;

Considérant que les travailleuses et travailleurs ayant eu un accident de travail ou un arrêt de travail peuvent vivre du capacitisme;

Considérant que les personnes de la diversité capacitaire vivent de la discrimination à l’embauche;

Considérant que l’accessibilité universelle et la lutte anticapacitiste sont des luttes à caractère intersectionnel touchant également les minorités historiquement opprimées. À titre d’exemple et sans se limiter à : les femmes, les personnes de la communauté 2SLGBTQIA+, les personnes issues des Premières Nations et les personnes issues de l’immigration;

Considérant que l’équité, la diversité, l’inclusion, et l’accessibilité sont des principes à protéger, et à promouvoir dans les milieux de travail et dans l’ensemble de la société;

Considérant que les coupures du gouvernement dans le financement des organismes d’aide pour l’intégration en emploi vont créer plus de discrimination à l’embauche et font reculer l’inclusion des

1 [S’ENGAGER - www.equite-culturelle.uqam.ca](http://www.equite-culturelle.uqam.ca)

2 [Autres termes de référence | Équité, diversité, inclusion | UQAM](#)

personnes de la diversité capacitaire ;

Considérant que la Charte des droits et libertés énonce que « toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [...] le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.³ »

Il est proposé :

11.1 Que le CCMM-CSN mobilise ses membres et organise des activités de sensibilisation sur le capacitisme et l'accessibilité universelle ;

11.2 Que le CCMM-CSN négocie avec le gouvernement pour mettre en place des actions concrètes anticapacitistes dans les milieux de travail ;

11.3 Que le CCMM-CSN révise ses statuts et règlements afin de les rendre accessibles, que leur contenu intègre explicitement les droits des personnes en situation de handicap, que les formulations capacitistes y soient supprimées et que l'on y intègre une politique proactive d'inclusion des personnes de la diversité capacitaire ;

11.4 Que le CCMM-CSN crée un comité avec des personnes concernées par la diversité capacitaire sur les enjeux liés au capacitisme notamment pour se mobiliser et poser des actions politiques en collaboration avec des organismes des droits de la personne, les centres de recherches, des comités étudiants et d'autres syndicats ;

11.5 Que le CCMM-CSN invite les autres syndicats à se joindre à la lutte anticapacitiste ;

11.6 Que le CCMM-CSN invite la CSN, à agir pour contrer le capacitisme au travail.

Recommandation du conseil syndical : Rejeter cette proposition et adopter plutôt la proposition 3.1.

3 *Légis Québec*

12. Syndicat des professeur-e-s du Cégep du Vieux Montréal

12.1 Que le CCMM se positionne en faveur du désinvestissement de la CDPQ auprès des entreprises associées à des violations des droits humains et du droit international en Palestine.

Recommandation du conseil syndical : Rejeter cette proposition et la traiter en question de privilège.

13. Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Montmorency

Considérant l'ambition des résolutions écologiques prises par le CCMM-CSN lors de son dernier congrès et la nécessité de développer des alliances larges pour arriver à remplir ces mandats.

Considérant le succès des campagnes pilotées par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) depuis sa création (lancement des États généraux de l'éducation pour la transition écologique et sociale, assemblées de travailleuses et travailleurs dans les secteurs de l'aéronautique, de la foresterie et du gaz naturel, organisation de grèves et de manifestations climatiques)

Considérant qu'une dizaine de syndicats affiliés au CCMM-CSN sont déjà membres de TJC.

Considérant que le CCMM-CSN collabore activement avec TJC dans ses activités et dans la réalisation de sa vision d'une société égalitaire dans laquelle la production économique respecte les limites planétaires et est organisée par et pour la collectivité.

Il est proposé :

13.1 Que le CCMM continue à collaborer activement avec TJC dans ses activités et dans la réalisation de sa vision d'une société égalitaire, démocratique et régénératrice.

13.3 Que le CCMM invite ses syndicats à devenir membres de TJC et à soutenir l'organisation financièrement.

Recommandation du conseil syndical : Adopter cette proposition telle que modifiée.